



Institut Français
Textile - Habillement

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° MZC-05-1154M

et annexes de 3 pages

MATERIAU présenté par : SAINT FRERES - SIOEN
4, route de Ville - B.P.1
80420 FLIXECOURT

MARQUE COMMERCIALE : B 5003

DESCRIPTION SOMMAIRE : Toile 100 % aramide enduite sur les 2 faces de PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 1000 g/m²
Epaisseur nominale : 0,75 mm
Coloris présentés : jaune

RAPPORT D'ESSAI : N° MZC-05-1154 du 25 juillet 2005

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT M1

DURABILITE du classement (article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Mazamet, le 25 juillet 2005

Le Directeur ou son représentant


Alain GLADE

La Responsable de l'essai


Sandrine PANIS



ACCREDITATION
N° 14513*
PORTÉE
COMMUNIQUÉE
SUR DEMANDE

Délégation MAZAMET
Boulevard du Thoré - 81200 AUSSILLON - MAZAMET
Tél. (33) 05 63 97 56 90 - Fax (33) 05 63 97 56 91
SIRET 433 430 832 0002

Aussillon, le 25 juillet 2005

A l'attention de Marc VERAGUE

Nos références : HM/SP
Votre courrier du : 30/06/2005
Références :-

SAINT FRERES - SIOEN
4, route de Ville - B.P.1
80420 FLIXECOURT

RAPPORT D'ESSAI N° MZC-05-1154

Echantillons soumis le 05 juillet 2005 par le demandeur

Objet de la demande : Classement M de l'échantillon avec émission d'un Procès verbal de classement officiel

⇒ Pour classement de réaction au feu officiel.

⇒ Le directeur ou son représentant

La responsable de l'étude

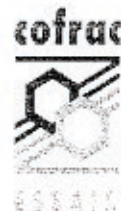

Alain GLADE


Sandrine PANIS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 3 pages et 0 annexe. Seul l'original en langue française fait foi.

L'accréditation de la Section Laboratoires du COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

CONDITIONS GENERALES : ART 1 - Toutes les demandes d'essai ou d'étude doivent être présentées par écrit. Elles doivent indiquer avec précision : l'identité et l'adresse du demandeur, le nombre, la nature, la dénomination et les références des échantillons soumis, l'objet du travail demandé. ART 2 - Les demandes sont classées dans l'ordre de leur réception et les travaux entrepris dans le même ordre. En cas d'urgence, un travail pourra exceptionnellement être effectué au priorité. Dans ce cas, l'IFTH pourra rajouter le prix estimé que le demandeur est réputé connaître et accepter. ART 3 - Les rapports et observations ne sont valables que pour les échantillons soumis à l'IFTH - un échantillon pourra être remis au demandeur, même du secret de l'IFTH et joint au rapport. ART 4 - L'IFTH ne peut être tenu responsable des diverses manipulations et de l'usage qui pourront être faits des rapports et observations. D'autre part, l'utilisation du nom de l'IFTH est subordonnée à l'accord préalable et écrit de l'établissement de l'IFTH concerné. ART 5 - Le papier sous utilisé des retournelles est conservé pendant une durée d'un mois trois mois à compter de la date du rapport, exception faite des matériaux ou produits susceptibles de subir une altération. ART 6 - Le règlement des travaux doit être effectué au comptant sans escompte.



ACCREDITATION
N° 1-0513
PORTEE
COMMUNIQUEE
SUR DEMANDE

Délégation MAZAMET
Boulevard du Thoré - 81200 AUSSILLON - MAZAMET
Tél. (33) 05 63 97 56 90 - Fax (33) 05 63 97 56 91
SIRET 433 430 832 00052



**RAPPORT D'ESSAI DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE du 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans

Demandeur de l'essai : Marc VERAGUE

Nom et adresse du Producteur : SIOEN
Fabriekstraat 31
8850 ARDOIE
BELGIQUE

Nom et adresse du distributeur : SAINT FRERES - SIOEN
4, route de Ville - B.P.1
80420 FLIXECOURT

Référence commerciale : B 5003

Description du produit : Toile 100 % aramide enduite sur les 2 faces de PVC ignifugé
dans la masse
Masse surfacique nominale : 1000 g/m²
Epaisseur nominale : 0,75 mm
Coloris présentés : jaune

Nature des essais : Inflammabilité des matériaux souples
Brûleur électrique

Date de l'essai : 18/07/2005

Lieu de l'essai : IFTH site de MAZAMET

Conditionnement : (23 ± 2)° C et (50 ± 5) % HR pendant 10 jours

Nombres d'éprouvettes testées : 4
Dimensions des éprouvettes mm : 600 x 180mm

ESSAI AU BRULEUR ELECTRIQUE

NF P 92-503

Essai effectué sous couvert de l'accréditation Cofrac

L'essai est réalisé conformément à l'arrêté du 21 novembre 2002.

Référence de l'échantillon donnée par le client : **B 5003**

A l'état neuf

RÉSULTATS DES ESSAIS

Eprouvettes	Instants de l'inflammation (en sec)	Durée de l'inflammation après retrait de la flamme (en sec)	Longueur détruite (en cm)	Largeur détruite entre 45 et 60 cm (en cm)
Chaîne 1 (recto)	45	1	16,7	-
Chaîne 2 (verso)	45	1	18,8	-
Trame 1 (recto)	Néant	Nulla	22,4	-
Trame 2 (verso)	45	1	15,4	-
Moyenne des longueurs détruites en cm :		18,3		
Moyenne des largeurs détruites en cm :		/		

Chutes de gouttes non enflammées : non

Chutes de gouttes enflammées : non

Présence de points en ignition se propageant sur une distance supérieure à 25 cm : non

Observations :